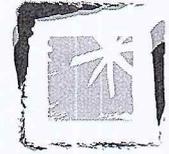


**N° DEL/2023-140**

Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières

**Séance du 11 décembre 2023****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**L'an deux mille vingt-trois, le 11 décembre, à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Charles FERRÉ, Président.**

**Nombre de conseillers en exercice : 40**

**Date de convocation : 5 décembre 2023**

**PRESENTS (30)**

**Délégués titulaires (27)** : M. FERRÉ Charles, Mme AUDEGUIL Agnès, M. BESSEAU Jean-Claude, Mme BOURRIER Annette, M. BRETTE Gérard, Mme CARRARA Annie, M. CARTIER Philippe, M. CHAUMEIL Romain, M. CONTINSOUZA Nicolas, M. COQUILLAUD Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, Mme GUICHON Marion, M. DATIN Yves, Mme DUBOUCHAUD Patricia, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. MENUET Jean-François, Mme PAREL Audrey, M. PETIT Christophe, Mme PEYRAT Denise, M. ROSSIGNOL Philippe, M. TAGUET Jean-Marie, M. TRAËN William, M. VALADOUR Jean-Pierre, Mme VIDAL Dany, M. VILLA Olivier, M. ZANETTI Fernand.

**Délégués suppléants (3)** : M. BARDOT Claude, M. DELACOURT Alain, M. LOUCHARD Arnaud.

**ABSENTS EXCUSES**

Mme AMOREIRA Jeanne-Marie, Mme AUDUREAU Agnès, M. BACHELLERIE Jean-Louis, Mme BOUILLON Ludivine, M. CASSEZ Didier, M. DUBOIS Francis, Mme FORYS Claire, Mme FRAYSSE Marie, M. GONCALVES Jean-François, M. LACROIX Laurent, M. POP Ion Octavian, Mme RIVET Murielle, M. VERBRUGGE Dominique.

**Pouvoirs (10) :**

Mme AMOREIRA Jeanne-Marie a donné procuration à Mme PAREL Audrey,  
M. BACHELLERIE Jean-Louis a donné procuration à Mme AUDEGUIL Agnès,  
Mme BOUILLON Ludivine a donné procuration à M. CONTINSOUZA Nicolas,  
M. CASSEZ Didier a donné procuration à M. DATIN Yves,  
M. DUBOIS Francis a donné procuration à M. BESSEAU Jean-Claude,  
Mme FORYS Claire a donné procuration à Mme CARRARA Annie,  
M. GONCALVES Jean-François a donné procuration à M. COQUILLAUD Nicolas,  
M. LACROIX Laurent a donné procuration à M. VILLA Olivier,  
M. POP Ion Octavian a donné procuration à M. FERRÉ Charles,  
Mme RIVET Murielle a donné procuration à Mme DUBOUCHAUD Patricia.

**Secrétaire de séance** : M. CONTINSOUZA Nicolas

**OBJET : Marché de fourniture – Conteneurs d'apport volontaire aériens pour la collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables.**

M. le Président rappelle que, par délibération en date du 9 octobre 2023, et suite à l'appel d'offres organisé pour la fourniture de conteneurs d'apport volontaire pour la collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables, le Conseil Communautaire avait autorisé M. le Président à signer les accords-cadres avec les entreprises suivantes :

- Lot n°2 (colonnes semi-enterrées) : SULO France (35220- Saint Jean sur Vilaine), pour un montant estimatif de 71 668,00 € HT,
- Lot n°3 (colonnes enterrées) : SULO France (35220 - Saint Jean sur Vilaine), pour un montant estimatif de 54 188,00 € HT,

La Commission d'appel d'offres, réunie le 25 septembre 2023, a décidé de déclarer le lot n°1 (colonnes aériennes) sans suite pour des motifs tirés de l'intérêt général, au regard du changement dans la définition du besoin du pouvoir adjudicateur. Ce changement concerne les caractéristiques techniques des colonnes ordures ménagères. Un nouvel appel d'offres a donc été lancé le 28 septembre 2023.

La durée initiale du marché est d'un an, reconductible tacitement 3 fois.

Les bons de commandes sont susceptibles de varier sur la durée initiale de l'accord-cadre dans les limites suivantes :

LOT	MONTANT MINIMUM DE COMMANDE	DE	MONTANT MAXIMUM DE COMMANDE
Lot unique	Sans		500 000 € HT

La date limite de remise des offres était fixée au 30 octobre 2023 à 12h00.

La Commission d'appel d'offres (CAO) s'est réunie le 24 novembre 2023 afin de procéder au choix de l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de sélection définis (Valeur technique de l'offre : 60% et prix des prestations : 40%).

L'offre retenue par la Commission d'appel d'offres est celle de l'entreprise SULO France, pour un montant estimatif de 1 109 637 € HT.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 36 voix pour et 4 voix contre :**

- **Autorise** M. le Président à signer l'accord-cadre avec l'entreprise SULO France (35220- Saint Jean sur Vilaine), et à signer les éventuels avenants dans la limite du montant maximum de commande prévu au marché,
- **Dit** que les crédits sont et seront inscrits au budget.

POUR : 36

CONTRE : 4

ABSTENTION(S) : 0

**Extrait certifié conforme,  
Lapleau, le 12 décembre 2023  
Le Président,**



Carrefour de  
l'ÉpINETTE  
19550  
Lapleau  
05 55 27 69 26

**Charles FERRÉ**